



[CGA 2021] Ouverture des inscriptions au Concours Général Agricole de Paris 2021 pour les vins

Le **Concours Général Agricole** - copropriété du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du CENECA (Centre National des Expositions et Concours Agricoles) - qui regroupe les principales organisations professionnelles du secteur agricole - est **sans équivalent dans le monde tant en nombre qu'en diversité de produits en compétition**.

Profondément enraciné dans le patrimoine gastronomique français, le Concours Général Agricole tient plus que jamais une place de cœur et de choix auprès des consommateurs.

Depuis sa création en 1870, le CGA a pour objectifs de :

- ✓ Fournir au consommateur une référence de qualité pour ses achats.
- ✓ Permettre au producteur d'apprécier la qualité de ses produits en les comparant à celle de ses concurrents
- ✓ Permettre à un nouveau producteur de se faire référencer et reconnaître sur un marché de produits de haute qualité gustative

Chaque année, les jurys professionnels du concours confrontent le meilleur des échantillons, lors de dégustations. Ils mettent alors l'accent sur les caractéristiques sensorielles et gustatives des échantillons, après avoir vérifié qu'ils correspondent aux normes réglementaires.

[CGA 2021] Les inscriptions sont ouvertes pour le Concours des vins !

Une année spéciale...

En raison de la crise sanitaire, la finale ne pourra pas avoir lieu, comme historiquement, au Salon International de l'Agriculture, à Paris, celui-ci ayant été annulé ; elle aura lieu successivement dans 4 grandes villes en province : Tours, Chalons en Champagne, Angoulême et Montpellier.

De même, afin que le concours puisse être maintenu, les dates ont été reportées sur le printemps, pendant la « Semaine de l'agriculture », du 13 au 24 mai 2021.

Concernant les vins des centres de pré-sélection de la région Centre-Val de Loire (jusqu'à la Sarthe et la Nièvre), et ceux des Pays de Loire : **la finale du CGA se tiendra tout près, à Tours, les 13 et 14 mai 2021.**



Nous comptons sur vous pour venir nombreux aux dégustations !

Pour les vignerons qui souhaitent présenter leurs vins :

- ✓ **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 janvier 2021 inclus.**
- ✓ Elles s'effectuent **uniquement par internet** sur le site : <https://www.concours-general-agricole.fr>

Inscriptions : nouvelle interface du site depuis l'année dernière

L'année dernière, tous les candidats ont créé un nouveau compte avec un email de contact et un mot de passe. Pour ceux qui n'ont pas été candidat en 2020 ils doivent suivre ce procédé.



L'inscription n'est définitivement validée qu'à réception du dossier complet par la Chambre régionale d'agriculture. Il doit comprendre :

- ✓ le bulletin d'inscription issu du site,
- ✓ le chèque de règlement,
- ✓ la ou les déclaration(s) de revendication pour le(s) échantillon(s) inscrit(s).

Un mail sera envoyé au candidat une fois leur candidature acceptée.

Les présélections :

La participation en tant que juré aux présélections en région Centre-Val de Loire est ouverte uniquement aux professionnels (filrière viticole, acheteurs négociants, restaurateurs ou traiteurs, cavistes, etc...) **et seront réalisées dans le respect des normes sanitaires en vigueur.**

Les présélections auront lieu **entre la mi-mars et début avril** dans les lieux habituels suivants :

Pour le CPS 37 :

- ✓ A la Maison des vins de Bourgueil pour les appellations Bourgueil, Chinon, Saint-Nicolas de Bourgueil.
- ✓ Au Lycée viticole d'Amboise, pour les appellations Touraine Indre-et-Loire, Vouvray, Jasnières, Coteaux de Loir, ainsi que tous les pétillants.
- ✓ A l'antenne de la Chambre d'agriculture de Noyers-sur-Cher, pour les appellations Coteaux du Vendômois, Touraine Loir-et-Cher, Orléans, Orléans-Cléry et Valençay.

Pour le CPS 18 :

Elles auront lieu sur 3 sites :

- ✓ A Chateaufort pour les appellations de Chateaufort, Reuilly et Quincy.
- ✓ A Pouilly pour les appellations de Coteaux du Giennois, Pouilly Fumé et Pouilly sur Loire.
- ✓ A Sancerre pour les appellations de Sancerre et de Menetou Salon.

Rappels :

Les échantillons de vin présentés doivent être issus d'un lot homogène destiné à la consommation, conditionné ou en vrac... La notion de lot homogène exclut le prélèvement de lot non physiquement constitué et, en particulier, de vins « non assemblés ».

Il est interdit de présenter plusieurs échantillons issus d'un même lot, ainsi qu'un échantillon d'un lot ayant déjà été médaillé.

Si vous souhaitez être juré :

La participation en tant que jurés est ouverte aux consommateurs avertis.

Les inscriptions préalables sont obligatoirement à faire sur le site :

www.concours-general-agricole.fr

Si vous avez besoins d'informations complémentaires, contact en région du Concours Général Agricole :

Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire

Karine Vignal : karine.vignal@centre.chambagri.fr

ou covalor.france@centre.chambagri.fr



Contact presse

Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire – 13 av. des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Caroline DESMIDT - 02 38 71 91 20 – 06 69 49 14 22 - caroline.desmidt@centre.chambagri.fr